

## CONDITIONS DE GARANTIE PANNEAUX MUREAUX CLICWALL

La garantie légale dans le pays ou l'État d'achat s'applique pleinement aux produits mentionnés ci-dessus.

UNILIN bvba garantit également que les panneaux muraux ClicWall de la marque UNILIN ne présentent aucun défaut de fabrication ou défaut matériel à compter de la date d'achat.

La présente garantie est valable 10 ans. La date d'achat correspond à la date de la facture.

La facture d'achat d'origine, datée et pourvue du cachet du distributeur ou du revendeur, doit être présentée. La garantie ne peut être invoquée que si l'ensemble des conditions ci-dessous sont remplies. Consultez le fabricant, le distributeur ou votre personne de contact ventes en cas de doute.

1. La présente garantie s'applique uniquement au premier propriétaire et à la première pose du produit. La garantie n'est pas transmissible. Le premier propriétaire désigne la personne mentionnée en qualité d'acheteur sur la facture d'achat d'origine.  
La présente garantie s'applique à tous les achats de panneaux muraux ClicWall de la marque UNILIN après la date de publication des présentes conditions de garantie (08/01/2019).
2. La présente garantie produit s'applique uniquement aux défauts (matériels et de fabrication) inhérents au matériau fourni. Le produit sera réparé ou remplacé, au choix d'UNILIN bvba. Si le panneau mural concerné est remplacé, le distributeur ou le revendeur fournira uniquement de nouveaux panneaux issus de l'assortiment en stock au moment où la plainte est acceptée.
3. Les panneaux ClicWall doivent être transportés et stockés selon les instructions et le guide d'installation figurant sur le site [www.unilinpanels.com](http://www.unilinpanels.com).
4. La garantie applicable aux panneaux muraux vaut uniquement pour des poses à l'intérieur, dans un environnement sec. Les panneaux muraux ne peuvent pas être posés dans des endroits moites et/ou humides, dans des endroits extrêmement secs ou dans des endroits sujets à des températures extrêmement élevées (comme des saunas). Les conditions d'installation sont disponibles dans le guide d'installation ClicWall, sur le site [www.unilinpanels.com](http://www.unilinpanels.com).
5. Les panneaux muraux doivent être posés selon la méthode d'installation décrite. Si l'utilisateur final ne procède pas à la pose, l'installateur doit au moins fournir un exemplaire du guide d'installation ClicWall ou renvoyer l'utilisateur final à ce document.  
  
La présence d'humidité sur le mur, l'usage d'une quantité trop importante d'eau pour l'entretien ou l'utilisation de nettoyeurs inappropriés doivent toujours être mentionnés.  
Les conditions d'installation et d'entretien sont disponibles dans le guide d'installation ClicWall, sur le site [www.unilinpanels.com](http://www.unilinpanels.com).
6. Les dégâts apportés au produit doivent être clairs et ne peuvent pas découler d'une mauvaise installation, d'une utilisation inappropriée ou d'accidents, dont des dégâts de nature mécanique, comme des chocs importants, des griffes ou des encoches.
7. La responsabilité découlant de la présente garantie est limitée à ce qui suit :
  - Vices cachés présents au moment de la livraison. Vices cachés qui n'étaient pas visibles avant ou pendant la pose des panneaux muraux.
  - Les frais liés à la mise en conformité du matériau, dont les frais d'expédition et les coûts salariaux et matériels, incombent à l'acheteur.
  - UNILIN bvba ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de dommages indirects.

8. Les panneaux muraux doivent être contrôlés minutieusement pour vérifier l'absence de défauts matériels avant et pendant la pose. Les produits présentant des défauts visibles ne peuvent en aucun cas être posés. Les matériaux traités sont considérés comme étant acceptés. UNILIN bvba doit être informée par écrit des défauts sous 14 jours. Aucune plainte ne sera acceptée après ce délai. UNILIN bvba ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte de temps, de désagrément, de dépenses, de frais ou d'autres dommages indirects provoqués par ou découlant directement ou indirectement d'un problème pour lequel une plainte a été déposée.
9. De légères différences de couleurs entre les panneaux font partie du processus de production. Toute dégradation de couleur est considérée comme une usure normale du produit en fonction du temps écoulé.

Si de lourds matériaux doivent être fixés sur les panneaux ClicWall qui ont été posés, ces matériaux doivent être fixés sur la structure portante, et pas uniquement sur les panneaux ClicWall.

10. Tous les défauts soulevés doivent comprendre un dossier complet : description et photos du problème, indication de l'heure et de l'endroit où le problème s'est produit.
11. UNILIN bvba n'offre aucune autre garantie, explicite ou implicite, que celle décrite dans le présent document, en ce compris les garanties de négociabilité ou d'adéquation du produit pour un but précis, et aucune autre solution que celles décrites dans le présent document ne sera proposée. L'exclusion ou la restriction des dommages accidentels ou indirects n'étant pas autorisée dans certains pays, les restrictions ou exclusions mentionnées ci-dessus peuvent éventuellement ne pas s'appliquer à vous.
12. La garantie légale est calculée au prorata. Une garantie au prorata désigne une garantie pour laquelle le remboursement ou le crédit diminue selon une formule fixe, à mesure de l'écoulement de la période de garantie. La valeur de la garantie d'origine diminue avec le temps de possession du produit. Lorsqu'une plainte pour cause de dommages est soumise, la valeur de la garantie est calculée sous forme de pourcentage de la possession, sur une base de 10 ans. Les services fournis dans le cadre de la présente garantie ne prolongent pas la durée originelle de la garantie.

La présente garantie ne couvre pas les dommages au produit provoqués par ce qui suit :

- pose incorrecte ;
- accidents, abus ou utilisation inappropriée, comme des griffes, des coups, des encoches ou des dommages provoqués par des matériaux abrasifs, provoqués par l'entrepreneur, une entreprise de services ou l'utilisateur final ;
- exposition à des températures extrêmes ;
- dégâts des eaux ;
- incendie ou explosion ;
- mauvais entretien.

UNILIN bvba n'est pas responsable des coûts salariaux, des coûts d'installation ou d'autres frais similaires. Les dommages indirects, particuliers et accidentels ne sont pas remboursables dans le cadre de la présente garantie. La présente garantie vous concède des droits juridiques spécifiques. Vous pouvez également disposer d'autres droits, qui peuvent varier en fonction des pays.

Les présentes conditions sont exclusivement régies par le droit belge et doivent être interprétées conformément au droit de ce pays. L'application de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (« Convention de Vienne ») est expressément exclue, conformément à l'article 6 de la convention susmentionnée. Tous les différends qui pourraient découler des présentes conditions seront exclusivement et définitivement jugés par les cours et tribunaux compétents pour l'arrondissement judiciaire de Flandre-Occidentale, division de Courtrai.

Veuillez contacter votre personne locale de contact ventes ClicWall pour les services prévus dans la présente garantie.

UNILIN bvba, division panels  
Ingelmunstersteenweg 229, 8780 Oostrozebeke – Belgique  
T + 32 56 66 70 21 – F + 32 56 66 82 25 – info.panels@unilin.com – www.unilinpanels.com



Unilin bvba, division panels  
Ingelmunstersteenweg 229,  
8780 Oostrozebeke, Belgique  
T + 32 56 66 70 21 – F + 32 56 66 82 25  
[info.panels@unilin.com](mailto:info.panels@unilin.com) - [www.unilin.com](http://www.unilin.com)